

Journée nationale de la propreté urbaine sur le thème des encombrants et dépôts sauvages

Synthèse des échanges > Retour aux acteurs du réseau GUSP

Contexte de la journée :

- Cette journée d'échanges a été organisée le 21 mars 2019 par l'**Association des Villes pour la Propreté Urbaine (AVPU)**. Cette association regroupe 140 collectivités. Sa mission est de concevoir une **méthodologie d'évaluation de la propreté urbaine** avec des indicateurs d'objectifs de propreté et un référentiel commun. Le but étant de faire progresser la propreté urbaine et favoriser la perception positive de cette progression par les habitants. Elle incite les collectivités locales à mesurer le plus objectivement possible leurs actions pour la propreté urbaine notamment à l'aide d'une **grille des indicateurs objectifs** de propreté.

Cette journée nationale était dédiée au thème de la gestion des dépôts sauvages et encombrants.

Le centre de ressources GUSP a été sollicité par l'AVPU pour intervenir sur l'**utilité de la Gestion urbaine et sociale de proximité (GUSP) dans la gestion des dépôts sauvages et encombrants**. Le centre de ressources GUSP, les services GUSP de Saint-Martin d'Hères et Pont-de-Claix et le bailleur social SDH ont témoigné collectivement sur ce thème.

A noter :

- Diversité des expériences présentées au cours de cette journée : issues de petites, moyennes, grandes communes ou intercommunalités venant de toute la France et dont l'ampleur de la problématique des dépôts et encombrants est plus ou moins importante (Ex : Niort, Montpellier, Montigny-les-Metz, Paris, Rennes, Bobigny, Metz, Annemasse, Saint-Brieuc...¹)
- Les villes témoins sont toutes adhérentes à l'association AVPU. De leur côté, Pont-de-Claix et Saint-Martin-d'Hères ne le sont pas. Sur la Métropole Grenobloise, la ville de Grenoble est adhérente.

Éléments de synthèse de la journée

>> Les témoignages ont mis en évidence que, lorsque les espaces publics sont globalement propres, ils seront de toute façon **perçus comme étant sales ou souillés dès lors qu'il y a un dépôt sauvage ou un encombrant**. Il s'agit donc d'un **vecteur de fort mécontentement** des usagers (habitants, gestionnaires...), même si le dépôt sauvage est restreint. Pour info, dans la grille des « indicateurs objectifs de propreté » (IOP) développés par l'AVPU, les dépôts sauvages sont qualifiés en « **haute sensibilité** » pour les usagers de l'espace public.²

>> Parmi les témoignages, tous ont mis en évidence la nécessité de réaliser un **diagnostic objectif et partagé** basé sur des éléments factuels :

- cartographie des sites impactés par les dépôts sauvages et encombrants (leur localisation et leur nombre)
- volume déposé (en mètre cube ou unité)

1 Montigny les Metz : 21 000 hab / Annemasse : 35 000 / Saint-Brieux : 45 000 hab / Bobigny : 52 000 / Aulnay sous bois : 83 000 hab / Niort : 59 000 / Rennes : 200 000 hab / Montpellier : 280 000 hab / ...

2 A noter que cette grille identifie trois niveaux : haute sensibilité (dont dépôts sauvages et déjection canine...), moyenne sensibilité (dont verre et mégots...) et faible sensibilité (dont tags et feuilles mortes...)

-fréquence de ces dépôts (ponctuelle ou récurrente)

>>Nombreuses villes s'attachent à **définir mieux le « qui fait quoi »** lorsque des dépôts sauvages sont constatés. La ville de Rennes et la Métropole Rennaise ont par exemple conventionné pour ramasser notamment les encombrants de façon conjointe au niveau des points d'apports volontaires.

>>Parmi les villes présentes à cette journée, il ressort une tendance à **mettre en place un service public de ramassage des encombrants** :

- soit à l'échelle de l'ensemble des habitants de la ville: ramassage sur rendez-vous, dépôt hebdomadaire sur la rue...(exemple à Aulnay-sous-bois ou Paris)
- soit à destination d'un public ciblé : collecte porte à porte ou sur rendez-vous pour les personnes âgées ou à mobilité réduite par exemple.

>>La majorité des villes présentes à cette journée partagent l'intérêt de **signifier aux usagers que le dépôt sauvage est identifié et qu'une procédure est en cours**. Ceci permet de rappeler que le dépôt sauvage est avant tout une incivilité et d'informer les citoyens que les institutions sont vigilantes et s'en préoccupent. Concrètement, plusieurs collectivités utilisent une **rubalise** sur laquelle est mentionné ce message : **« Ceci est un dépôt illégal et son auteur est en cours d'authentification »**. Les gestionnaires entourent les encombrants et dépôts sauvages de cette rubalise dès lors qu'il a été constaté. A noter que ce dispositif a un faible coût et qu'il peut se déployer facilement au quotidien par les équipes de propreté urbaine. Parfois s'ajoutent à cette rubalise des affiches plastifiées rappelant la règle concernant le dépôt d'ordures et de gros déchets (exemple de Montigny-lès-Cormeilles).



Exemple de rubalise. Source : ville de Metz



Exemple d'affiche plastifiée.

Source : ville de Montigny-lès-Cormeilles

>>Les échanges ont aussi porté sur la question de **l'identification des auteurs du dépôt et de la répression**.

-Par exemple, la ville d'Antibes intègre le thème des dépôts sauvages et encombrants dans un groupe de travail « incivilités » au sein duquel siègent des acteurs de la sécurité et des citoyens engagés dans une démarche inspirée du dispositif « voisins vigilants ».

-Sur les Mureaux, si l'auteur du dépôt est identifié, la politique du « retour à l'envoyeur » est appliquée : soit l'auteur est invité à venir récupérer ses déchets ou la collectivité ramène le dépôt à son auteur. Il semble que, dans tout les cas, le contrevenant est verbalisé. Si l'auteur n'est pas clairement identifié, le dépôt sauvage n'est volontairement pas ramassé durant 15 jours environ : dispositif appelé « la marinade ».

-Montigny-lès-Cormeilles demande aussi aux auteurs du dépôt, quand il est identifié, de ramasser ses déchets sans systématiser la verbalisation.

- Annemasse a développé une « brigade incivilités-propreté » qui lutte contre les auteurs d'incivilités (dépôts sauvages, déjection canine, mégots...) par la verbalisation. A noter qu'ils ont aussi une mission globale de veille sur la propreté urbaine (évaluation, suivi...).
- Bobigny a développé une brigade d'intervention rapide sur les encombrants intégrée dans les missions des ASVP (Agent de Surveillance de la Voie Publique).
- Sur Roubaix : la police du cadre de vie.

Pour aller plus loin, quelques ressources sur le thème de la repression ici :
<http://www.centreressources-gusp.org/ateliers/d%C3%A9p%C3%B4ts-sauvages-et-encombrants-la-r%C3%A9pression-en-question/>

>> Les échanges ont aussi montré qu'en complément d'actions coercitives ou préventives, la gestion des dépôts sauvages et encombrants **pouvait être traité par le biais d'outils ludiques et/ou humoristiques**. Par exemple, des villes comme Montpellier ou Meknès (Maroc) ont déployé autour des points d'apports volontaires des visuels limitant le dépôt des ordures aux abords de ces points.



Exemple de visuels autour des points d'apports volontaires
 Source Syndicat Emeraude

Ces visuels pouvant s'adapter au contexte local (visuel sur le thème de la mer, de la montagne, bande dessinées etc.). Ces dispositifs pouvant se dégrader dans le temps, les acteurs présents ont soulevé **l'importance de les entretenir** au risque d'être contre-productif.

Le « Nudge » est ainsi une méthode ludique permettant de faire **changer en douceur les comportements** des citoyens et aussi de **transmettre de l'information** (cf. l'expérience de la ville de Metz ou Montpellier).

Exemple de communication.
 Source Ville de Montpellier



Pour aller plus loin, quelques ressources sur l'utilité des moyens ludiques dans la gestion des encombrants notamment :
<http://www.centreressources-gusp.org/rencontres-de-la-gusp/la-ville-r%C3%A9active-un-terrain-de-jeux-%C3%A0-explorer-ensemble>

>> La question de la **seconde vie des encombrants, de leur recyclage et de leur réemploi** a été abordée par plusieurs institutions.

-Côté bailleurs sociaux, sur les Essarts, la SDH et l'OPAC38 expérimentent la mise en place d'un **local en pied d'immeubles à destination des habitants pour déposer les D3E** (Déchets et Equipements Electroniques et Electriques) pour valorisation par les éco-organismes.

ÉCHIROLLES

Encombrants : deux nouveaux points de collecte aux Essarts

Dégâts collatéraux de la Coupe du monde de football, de vieilles télévisions ont été jetées au pied de certains immeubles des Essarts. « Des gens s'en sont débarrassés pour acheter des grands écrans », explique une riveraine. Et de déplorer : « Avec les vieux frigos et les dépôts sauvages qui s'amoncellent à côté des allées, cela donne une mauvaise image du quartier ! » Mais ça, c'était avant. Depuis fin juin, plus d'excuse. Deux nouveaux points de collecte de déchets électroménagers ont été ouverts, allée du Maine et allée de Saintonge. Jusqu'à maintenant, trois solutions gratuites étaient déjà disponibles : la reprise gratuite de l'ancien appareil par le magasin si on achète du neuf, une obligation légale à la charge du revendeur ; le dépôt à la déchetterie d'Échirolles si l'objet ne fonctionne plus ; et le don. Pour donner une seconde vie à du matériel usagé mais qui fonctionne encore, on peut ainsi le donner à l'association Ulisse et à la Brocante de Mamie.

Sensibiliser les habitants au recyclage

Désormais il y a une quatrième solution, de proximité et bien pratique. « Si aucune des trois premières solutions n'est adaptée, on peut appeler l'un des deux techniciens de l'Association de gestion des initiatives locales (Agil) pour l'ouverture du local dédié à votre résidence et le dépôt de votre vieux électroménager », explique Rabah El Habbas, le référent du dispositif. Une convention a en effet été signée entre l'éco-organisme Écosystème et Grenoble Alpes Métropole pour collecter et traiter tous les petits et gros électroménagers défectueux. Des locaux en pied d'immeuble ont été aménagés par l'Opac 38 et la SDH comme lieux de stockage.

Des responsables de la Métropole rappellent les enjeux : « Valoriser une filière de traitement d'encombrants en lien direct avec les éco-organismes en charge du recyclage des déchets, améliorer le cadre de vie des habitants en favorisant la responsabilité de chacun, sensibiliser au développement durable, proposer une alternative aux personnes rencontrant des difficultés à se déplacer en déchetterie. » Et de préciser : « Il s'agit pour l'instant d'une expérimentation. Dans un premier temps, cette collecte est spécifique aux électroménagers. Si le bilan du test est positif, il pourrait être élargi à d'autres types de déchets valorisables, comme le mobilier. Aux habitants des Essarts de prouver qu'ils veulent un beau cadre de vie en étant écocitoyens. » Les élèves de l'école Jean-Paul Marat l'ont déjà fait lors de leur création d'une belle comédie musicale dédiée à l'environnement qui a eu du succès au Ciné-théâtre de la Ponatière. En faisant ces gestes simples mais si compliqués essentiels, les habitants pourraient devenir, comme le chantaient les enfants, « des héros du quotidien ». Plus exactement de leur quotidien.

J-P.F.

L'ensemble des partenaires de l'opération collecte des encombrants : l'association Agil, l'Opac 38, la SDH et la Métropole.

La bonne place des ordinateurs démodés et des vieux frigos, c'est dans les locaux spécialement aménagés allées du Maine et du Saintonge. Pas jette aux pieds des immeubles ! Photo du bas : le spectacle des élèves de Marat.

L'INFO EN +

QUOI ?
Pour le gros et petit électroménager : frigo, télévision, poste de radio, ordinateur, machine à café...

OÙ ?
8, allée du Maine, et 7, allée du Saintonge.

QUAND ?
Les lundis, mercredis et vendredis matin.

COMMENT ?
En appelant les techniciens de l'Agil, au 06 84 55 08 38

L'expérience de la SDH et l'OPAC38. Source : Dauphiné Libéré

-La ville d'Aulnay-sous-bois, en complément de la collecte en porte à porte des encombrants et de la déchetterie, développe des **ressourceries éphémères** dans les quartiers en lien avec les bailleurs sociaux. Elles ont pour objectif de sensibiliser les habitants sur le réemploi et la valorisation des objets.

-Le SMICVAL (Syndicat mixte intercommunal de collecte et de valorisation du Libournais Haute-Gironde) a mis en place un nouveau modèle de déchetterie mixant déchetterie et ressourcerie en un même lieu. Cet espace **incite d'abord les usagers à recycler ou récupérer avant de jeter**. Une « maison des objets », un « préau des matériaux » **ouverts gratuitement à la récupération** par les usagers sont par exemple inclus au sein de cette déchetterie appelé « SMICVAL Market ».

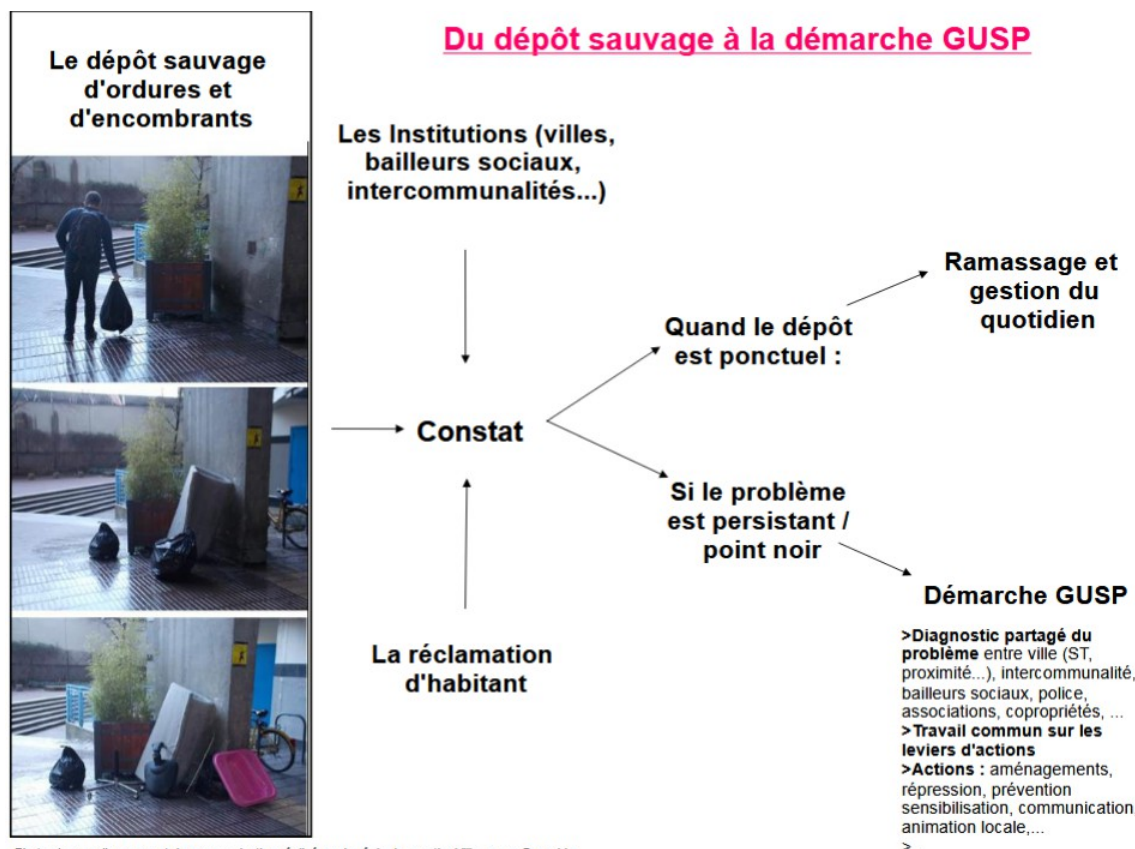


Entrée de la déchetterie développée par le SMICVAL. Source : SMICVAL

>> Les villes de Paris et de Niort ont mis en évidence **l'intérêt de développer des applications mobiles³** permettant de localiser les dysfonctionnements de l'espace public et de centraliser les constats (dont encombrants). Les services techniques appréhendaient la mise en place de ce type d'outils craignant une augmentation de leur charge de travail. Le bilan sur Niort montre que les signalements recueillis par le biais de cette application n'augmentent pas le travail des services techniques car ils sont en grande partie similaires aux constats fait par les agents eux-même. Ces applications **facilitent l'organisation du travail des agents de terrain et font participer les citoyens** sur les questions de propreté urbaine.

>> Les différents témoignages ont mis en évidence que les projets autour des questions de propreté urbaine (animation, sensibilisation, interface avec les bailleurs/habitants) **sont parfois portés par des services autres que les services gestionnaires**. A Bobigny c'est le service développement durable qui porte ces questions.

>> Le témoignage conjoint du centre de ressources GUSP, des services GUSP⁴ des villes de Pont-de-Claix et Saint-Martin-d'Hères et du Bailleur SDH a montré **l'intérêt d'associer les acteurs de la Gestion urbaine et sociale de proximité** pour améliorer la gestion des encombrants et dépôts sauvages ainsi que le **lien entre les différents partenaires et les habitants**. Les démarches de GUSP décrites par les villes de Pont-de-Claix et de Saint-Martin-d'Hères ont montré très concrètement l'intérêt du partenariat local. L'expérience de déchèterie mobile menée à Pont-de-Claix, décrite par le bailleur social SDH, a illustré l'utilité et l'efficacité du travail concerté et conjoint.



Source document : Centre ressources GUSP

Crédit photo : régie de quartier Villeneuve Grenoble

3 A Paris, l'application s'appelle « Dans ma rue »

4 Gestion urbaine et sociale de proximité

>> La question de **(re)mobilisation et de motivation des agents de la propreté urbaine** a aussi été mentionnée au sein des échanges de cette journée. Quelques pistes ont été évoquées comme leviers pour susciter l'implication et de la motivation des équipes de terrain. Parmi elles :

- **Intégrer les agents dans la construction d'un projet global** sur le cadre de vie à l'échelle de la collectivité

- Accompagner les équipes dans **l'évolution de leur métier** : passage d'une mission d'exécution et de ramassage à une mission de la « qualité du cadre de vie ».

- **Valoriser le travail** des agents de terrain

- **Impliquer les agents** dans les actions « positives » faites à destination des habitants mais aussi sur la communication/sensibilisation

- **Affirmer une ambition politique forte** en matière de cadre de vie, pour redonner du sens à leur action.

**Retrouvez cette synthèse et tous les documents relatifs
à cette journée ici :**

<http://www.centreressources-gusp.org/ateliers/retour-sur-la-journ%C3%A9e-nationale-sur-le-th%C3%A8me-des-encombrants-et-d%C3%A9p%C3%B4ts-sauvages>